

CURRICULUM VITAE

Nicolas Ida

Université d'Aix-Marseille
Faculté de Droit et de Science Politique
Centre de Droit Économique
3 avenue Robert Schuman
Espace Cassin
13628 Aix-en-Provence Cedex 1
ida.nicolas@yahoo.fr



FONCTIONS

- Depuis 2022** **Maître de conférences**, Université d'Aix-Marseille, Centre de Droit Économique.
- 2020-2021** **Enseignant contractuel**, Université d'Aix-Marseille.
- 2019-2020** **ATER**, Université d'Aix-Marseille.
- 2017-2018** **ATER**, Université d'Aix-Marseille.
- 2014-2017** **Doctorant contractuel**, Université d'Aix-Marseille.

PARCOURS

- 2021** **Sous-admissibilité au concours national d'agrégation de droit privé et sciences criminelles.**
- 2020** **Qualification aux fonctions de Maître de conférences**, CNU section 01.
- 2019** **Doctorat en droit privé**, Aix-Marseille Université.
- **Thèse** : *La preuve devant l'Autorité des marchés financiers*, thèse préparée sous la direction du Pr. Hugo Barbier, soutenue le 10 décembre 2019.
 - **Jury** : M. le Pr. Thierry Bonneau (Université Paris II Panthéon-Assas, *suffragant*), M^e Eric Dezeuze (cabinet Bredin Prat, Professeur associé à l'Université Paris V Descartes, *suffragant*), M. le Pr. Thierry Granier (Aix-Marseille Université, *président*), Mme le Pr. Pauline Pailler (Université Paris V Descartes, *rapporteur*), M. le Pr. Jean-Baptiste Perrier (Aix-Marseille Université, *suffragant*), Mme le Pr. Marina Teller (Université de Nice Sophia-Antipolis, *rapporteur*).
 - **Prix** : Oscar du droit des sociétés et de la bourse 2020 ; premier Prix de thèse de la Faculté de droit d'Aix-Marseille.

- 2014 **Master 2 Droit économique**, Université d'Aix-Marseille (mention très bien, major, prix de la ville d'Aix-en-Provence attribué au major des M2 de la faculté de droit d'Aix-Marseille, toutes spécialités confondues).
- 2013 **Master 1 Droit des affaires**, Université d'Aix-Marseille (mention bien).
- 2012 **Licence en droit**, Université d'Aix-Marseille (mention assez bien).

ENSEIGNEMENTS

– Cours et séminaires –

- Introduction au droit (Licence 1, 24 h)
- Droit commun des sociétés (Licence 3, 30 h)
- Droit des sociétés commerciales (Institut d'Études Judiciaires, 10 h)
- Droit international des sociétés (Master 2 Droit des affaires internationales, 15 h)
- Droit bancaire (Master 1 Droit de la banque et gestion de patrimoine, 12 h)
- Opérations bancaires (Institut d'Études Judiciaires, 5 h)
- Droit financier (Master 1 Droit des affaires, 15 h)

– Travaux dirigés –

- Droits des contrats (Licence 2, 2014/2015 et 2017/2018)
- Droit de la responsabilité civile (Licence 2, 2017/2018 et 2019/2021)
- Droit des contrats spéciaux (Licence 3, 2017/2018)
- Droit commercial général (Licence 3, 2019/2021)
- Droit commun des sociétés (Licence 3, 2015/2018)
- Droit spécial des sociétés (Master 1, 2020/2021)
- Droit des entreprises en difficulté (Master 1, 2014/2017 et 2020/2021)
- Droit des contrats d'affaires (Master 1, 2015/2016)

PUBLICATIONS

– Ouvrages –

- *La preuve devant l'Autorité des marchés financiers*, Dalloz, Hors collection, préf. H. Barbier, avant-propos D. Schmidt, 2022 (801 p.).

– Articles –

- « Le contrat d'échange de taux d'intérêt à l'épreuve de l'interdépendance contractuelle », *Banque et Droit* n° 205, sept. 2022, à paraître.

– Commentaires de jurisprudence –

- « Le sort des contrats conclus en violation du monopole bancaire », note ss. Cass. com., 15 juin 2022, n° 20-22.160, *RLDC* oct. 2022, à paraître.
- « Manquement d'entrave aux enquêtes et contrôles de l'AMF : une déclaration d'inconstitutionnalité en demi-teinte », note ss. Cons. const., 28 janv. 2022, déc. n° 2021-965 QPC, *D.* 2022. 884.
- « Délit d'initié : la preuve par faisceau d'indices à l'épreuve de la présomption d'innocence », note ss. Cass. crim., 15 déc. 2021, n° 21-83.500, *JCP E* 2022. 1150.
- « Entrave au contrôle de l'AMF portant sur la gestion des conflits d'intérêts intra-groupe », obs. ss. CA Paris, p. 5, ch. 7, 16 févr. 2021, n° 20/01342, *S^{té} Novaxia et a. c/ AMF*, chron. « Le droit des groupes de sociétés », dir. B. Brignon, *JCP E* 2022. 1101, § 16.
- « Affaire *Novaxia* : confirmation de la sanction pour entrave de tiers aux contrôles de l'Autorité des marchés financiers », note ss. CA Paris, p. 5, ch. 7, 16 févr. 2021, n° 20/01342, *S^{té} Novaxia et a. c/ AMF*, *Rev. sociétés* 2021. 640.
- « Vers la fin du cumul des sanctions pour entrave aux enquêtes et contrôles de l'Autorité des marchés financiers ? », note ss. Cons. const., 26 mars 2021, n° 2021-892 QPC, *S^{tés} Akka Technologies et autres*, *RTDF* n° 1-2/2021. 120.
- « Abus de marché et droit de garder le silence », note ss. CJUE, gde ch., 2 févr. 2021, *DB c/ Consob*, aff. C-481/19, *JCP E* 22 avr. 2021. 1226.
- « *Lagardère SCA* : les mesures d'instruction *in futurum* au soutien de la preuve d'un trafic de droit de vote », note ss. CA Paris, p. 1, ch. 8, 12 févr. 2021, n° 20/07493, *BJB* mars 2021. 33.
- « Affaire *AB Science* : validation des perquisitions et saisies réalisées par les enquêteurs de l'AMF », note ss. Cass. com., 4 nov. 2020, n° 19-17.911, publié, *BJB* janv. 2021. 11.
- « Les groupes de sociétés à l'épreuve des enquêtes et contrôles de l'Autorité des marchés financiers », obs. ss. AMF, *Comm. sanct.*, 19 nov. 2019, *S^{té} Novaxia Investissement et autres*, SAN-2019-15, chron. « Le droit des groupes de sociétés », dir. B. Brignon, *JCP E* 2021. 1014, § 16.
- « La charge de la preuve en matière de *compliance* : réflexion à partir de la décision *Imerys* », note ss. AFA, *Comm. sanct.*, déc. 7 févr. 2020, n° 19-02, *Rev. sociétés* 2020. 464.
- « Action en responsabilité pour insuffisance d'actif : retour sur l'application dans le temps de l'article L. 651-2 du Code de commerce », note ss. Cass. com., 5 févr. 2020, n° 18-15.070, *D.* 2020. 1005.